



Litige d'assurances au sujet d'une malfaçon d'un artisan

Par **franyo**, le **21/03/2012** à **11:29**

Bonjour,

étant handicapé j'ai du faire aménager ma salle de bain. J'ai fait appel à un artisan plombier pour réaliser une douche italienne à la place de la douche existante. Le carrelage a été posé par mon beau-frère. Au bout de quelques temps, elle a commencé à s'affaisser. J'ai contacter mon assurance et l'artisan. Les experts des deux parties sont venus et ont constaté la malfaçon. Il n'y a pas de chape sous le receveur. Mon assurance ne prend pas en charge car cela ressort de la décennale et celle de l'artisan (en invalidité depuis) non plus car il n'a pas refait tte la sdb non plus et cela reste un petit bricolage pour elle. Que dois-je faire ? Mon assurance : Matmut, l'autre : Groupama.

Merci de me répondre.